

Dispositions transitoires: Liste d'adresses des diagnostiqueurs des polluants de construction du FACH

A l'adresse www.forum-amiante.ch, le Forum Amiante Suisse FACH gère une liste d'adresses des diagnostiqueurs des polluants de construction.

Le savoir spécialisé des diagnostiqueurs des polluants de construction sera vérifié par un examen national (https://polludoc.ch/fr/Examen_National_Diagnostiqueurs). Il est recommandé de suivre une formation spécialisée de 6 à 8 jours dans le domaine du diagnostic des polluants du bâtiment pour réussir l'examen, mais le suivi de cette formation n'est pas exigé pour passer l'examen national ou pour figurer sur la liste du FACH.

Cet examen sera organisé par l'entreprise sanu future learning sa (sanu) pour le compte du Fachverband Gebäudeschadstoffe FAGES et de l'Association Suisse des Consultants Amiante ASCA. Veuillez vous adresser à sanu pour toute question relative à l'organisation de l'examen national.

Les diagnostiqueurs des polluants du bâtiment qui auront réussi l'examen national seront inscrits sur la liste du FACH avec un astérisque (*).

Calendrier

- Depuis le 1^{er} janvier 2020, la réussite de l'examen sera un prérequis pour déposer une nouvelle demande d'inscription sur la liste du FACH.
- A partir du 1^{er} janvier 2024, les diagnostiqueurs déjà inscrits devront passer et réussir l'examen pour figurer sur cette liste.

FACH, 04.02.2022